

Le 11 février 2021, 16 h 30

Les renseignements ci-dessous peuvent être modifiés sans préavis. Les changements par rapport à la dernière mise à jour sont surlignés.

Mise à jour du 11 février 2021

État des lieux (en chiffres)	Cas confirmés : 7	Rétablissement : 69	Tests négatifs : 6 326	En attente de résultats : 18	Nombre total de tests : 6 414	Total des vaccins administrés : 11 344	Décès : 1
---------------------------------	-------------------	---------------------	------------------------	------------------------------	-------------------------------	--	-----------

État d'urgence : L'état d'urgence a été déclaré le 27 mars 2020.

Soins de santé

- À la fin de la journée du mercredi 10 février, 11 344 doses du vaccin de Moderna avaient été administrées au Yukon, soit 10 604 premières doses et 830 secondes doses. Les données les plus récentes sur la vaccination et les rapports d'avancement se trouvent au [Yukon.ca/fr](https://yukon.ca/fr).
- La première tournée des cliniques de vaccination mobiles dans à l'extérieur de Whitehorse est terminée et la seconde débutera le 19 février 2021. Il sera bientôt possible de prendre rendez-vous en ligne ou par téléphone pour recevoir la seconde dose du vaccin. Visitez le <https://yukon.ca/fr/voila-notre-chance> pour plus de détails.
- Une clinique de vaccination mobile administre des vaccins cette semaine à l'établissement de soins prolongés de Dawson.
- L'ouverture de la clinique de vaccination de Whitehorse pour les moins de 60 ans est retardée en raison des délais de livraison du vaccin.
- Pour recevoir le vaccin, vous devrez présenter une preuve de résidence, comme une pièce d'identité délivrée par une administration publique, la carte d'assurance-santé du Yukon ou un document reçu par la poste sur lequel figurent vos nom et adresse. Après avoir reçu le vaccin, vous devez continuer à respecter les mesures de santé publique, comme le port du masque.
- On rappelle aux Yukonnais et Yukonnaises de s'isoler à domicile et de passer un test de dépistage s'ils éprouvent des symptômes, si bénins soient-ils. Horaire des services de dépistage : du lundi au dimanche, de 8 h 30 à 18 h, au Centre de dépistage et d'évaluation de la COVID-19.
- Le port d'un masque non médical est obligatoire dans tous les espaces publics intérieurs.
- Afin d'aider les personnes à risque au Yukon à faire face à la pandémie, [des services en ligne de santé mentale et de soutien social](#) sont mis à leur disposition.

Déplacements et frontières

- À compter du 15 février, tous les voyageurs qui entrent au Canada par la frontière terrestre devront présenter un résultat de test négatif à la COVID-19.
- Le ministre des Transports a annoncé deux nouveaux arrêtés d'urgence qui interdisent la circulation d'embarcations de plaisance dans les eaux arctiques canadiennes et celle des navires de croisière dans toutes les eaux canadiennes jusqu'au 28 février 2022.
- Le Canada et les États-Unis ont convenu de garder leur frontière fermée aux déplacements non essentiels jusqu'au 21 février 2021.
- Les résidents du Yukon qui comptent traverser le poste frontalier canadien de Fraser ou de Beaver Creek pourraient devoir se mettre en quarantaine pendant 14 jours en vertu des mesures fédérales.
- Toutes les personnes qui entrent au Yukon doivent obligatoirement s'isoler pendant 14 jours. Sont exemptés de cette obligation les travailleurs des services vitaux qui sont sortis du territoire dans l'exercice de leurs fonctions et les résidents des zones frontalières, dont Atlin, Lower Post, Fire Side, Jade City, Fraser et Pleasant Camp.

Entreprises et aides financières

- Renseignez-vous sur la gamme de programmes d'aide offerts à la population durant la pandémie en visitant : <https://yukon.ca/fr/covid-19-mesures-d-aide-sociale-et-economique>.

Application de la loi et autres directives

- Le Yukon est actuellement en état d'urgence sanitaire en vertu de la *Loi sur les mesures civiles d'urgence*.
- Pour signaler toute infraction probable à la *Loi sur les mesures civiles d'urgence*, visitez le site <https://yukon.ca/fr/signalement-lmcs>.

